



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Soutien à l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires	N°	11
		(à remplir par le Comité directeur)	
DÉVELOPPEMENT	<p>La JS Suisse soutient formellement l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. La JS Suisse ne prend pas de quota de récolte.</p>		
JUSTIFICATION (si applicable)	<p>Voici la présentation de l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires, tirée du site officiel de l'initiative¹ :</p> <p>Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est un traité international qui vise à interdire les armes nucléaires au niveau mondial. Ce dernier a été adopté à l'ONU en 2017, et est entré en vigueur le 22 janvier 2021. Il s'agit du plus grand traité de désarmement nucléaire. Il interdit le développement, les essais, la production, la possession, le déploiement et l'utilisation d'armes nucléaires ainsi que la menace de les utiliser. Le TIAN marque ainsi un changement de paradigme vers l'interdiction des armes nucléaires et ouvre la porte à un possible avenir sans armes nucléaires.</p> <p>La Suisse a participé aux discussions entourant la création du TIAN, mais cette dernière ne l'a jamais signé. Pourtant, en 2018 une motion a été acceptée au Parlement, demandant au Conseil fédéral de signer ce traité, demande qui est depuis restée en suspens. Malgré des dizaines de demandes parlementaires diverses, lettres ouvertes et pétition, rien n'a été fait. En effet, le Conseil fédéral n'a fait que repousser la demande, jusqu'à annoncer en mai 2024 que la Suisse ne signerait pas le TIAN. La Suisse, dépositaire des Conventions de Genève, refuse donc d'envoyer un signal fort et de condamner les armes nucléaires, qui sont un danger pour l'entièreté de la population mondiale et qui sont trop souvent brandies comme des menaces par les dirigeants qui les possèdent.</p>		

1 En ligne : <https://interdiction-armes-nucleaires.ch/>, consulté le 28 mars 2024.



Au vu de la situation, l'Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires a donc annoncé lancer une initiative, demandant explicitement au Conseil fédéral de signer le traité. Il est plus que temps que la Suisse adhère à ce traité !

Face au danger pour l'existence humaine que représentent les armes nucléaires, cette initiative porte un changement nécessaire. Elle est en accord avec les valeurs de notre parti, et la revendication de l'interdiction des armes de destruction massive², c'est pourquoi le Comité directeur recommande de la soutenir.

Le CD propose un soutien sans quota de récolte dans la rue, car l'initiative a le potentiel de largement fédérer, comme le montre l'adoption par le parlement d'une motion en 2018. L'initiative ne devrait pas avoir besoin du soutien de la JS dans la récolte. Le CD garde la possibilité de décider d'un envoi de l'initiative aux membres, comme cela avait été fait pour EFAS.

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Accepter
JUSTIFICATION (si applicable)	

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Frauenfeld	DATE DE L'AD	21.04.2024
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	07.04.2024	DATE DE DÉPÔT	07.04.2024
NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
RÉSULTAT	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> RETIRÉ		
	<input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____		
DÉTAIL DU VOTE (si applicable)	OUI _____ NON _____ ABSTENTION _____		
REMARQUES :			

² [En ligne](#), consulté le 5 avril 2024.

